Ami du Clergé du 11 août 1938

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Instructions du dimanche. — XLIX. *Nativité de la Sainte Vierge :* Marie modèle de notre foi, 449. — L. *15e Dim. après la Pentecôte :* Toute la portée d'un mot, 450. — L *bis*. Les visites de Dieu, 451.
Courtes instructions sur le Symbole. — LI. Les rapports de l'Eglise avec les autres sociétés, 453.
Pour la fête de S. Barthélemy. — Le témoin du Christ, 456.
Allocutions de mariage. — III. Pour le mariage d'un magistrat, 457.
Pour prêcher sur l'Histoire Sainte. — XLI. Daniel, 460. — XLII. Osée, Joël, Amos, 462.
Le mot sur la Sainte Vierge. — L'appel des âmes à Marie, 464. — J'irai la voir un jour..., 464. — Marie est la lumière des vocations sacerdotales et religieuses, 464.

INSTRUCTIONS DU DIMANCHE

XLIX

Nativité de la Sainte Vierge

MARIE MODÈLE DE NOTRE FOI

Mes frères,

Depuis le Calvaire nous sommes les enfants de la T. S. V. Marie, et un enfant a le devoir de ressembler à sa mère, de se former à son école et d'écouter ses leçons. Or, Marie a parcouru le chemin de notre vie terrestre ; elle en a connu les aspérités ; elle y a semé, comme autant de fleurs célestes, d'admirables exemples proposés à notre imitation. Il serait trop long d'étudier en détail chacune de ses vertus.

Dans cette riche collection que nous offre sa vie, j'en choisirai une seulement : j'essaierai de vous montrer Marie comme le modèle de notre foi. *Beata es, Maria, quæ credidisti.*

I

Il peut paraître singulier, tout d'abord, d'affirmer que Marie a cru et de lui en faire un mérite. Car, à en juger par nous-mêmes, s'il nous arrive d'éprouver quelque difficulté à croire, c'est que notre raison orgueilleuse a du mal à se plier aux exigences de la foi. Ce que nous prenons pour nos lumières intellectuelles, nous dispose à une certaine révolte. Et c'est là un désordre qui est en nous comme suite du péché originel.

Mais Marie, ayant échappé à ce péché, était d'avance complètement soumise. D'autre part, quel mérite avait-elle à donner son adhésion à des mystères qu'elle voyait s'accomplir sous ses yeux ? Et cependant, il n'y a pas à se tromper : l'Esprit-Saint se plaît à louer la foi de la Sainte Vierge, et fait de cette foi la source de son bonheur et de sa grandeur : « *Beata es quæ credidisti.* Vous êtes heureuse, ô Marie, parce que vous avez cru. »

Et en effet, c'est précisément parce que Marie avait vu certains mystères se dérouler sous ses yeux, qu'il lui devenait difficile de croire aux autres. Montons jusqu'au Calvaire : il y a là un grand mystère qui s'accomplit, c'est la Rédemption du genre humain. Marie le sait, et elle le voit, malgré le déchirement de son cœur.

Mais ne sentez-vous pas que ce drame sanglant jette comme un voile sur la divinité du Christ ? Comment reconnaître un Dieu dans cette faible créature qui donne son sang par mille blessures, qui se soumet sans résistance à toutes les cruautés, et qui, dans un dernier cri de souffrance et d'agonie, semble se croire abandonné par son Père ? Se croire abandonné de Dieu : n'est-ce pas là le dernier mot de la faiblesse, l'indice d'un complet anéantissement ? A nous, pauvres mortels, il peut nous arriver, dans nos plus profonds découragements, de nous écrier : « Mon Dieu, pourquoi me frappez-vous si cruellement ? » mais nous n'oserions jamais dire, comme le Christ : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? »

Devant ce spectacle si émouvant, Marie laissera-t-elle le doute pénétrer dans son âme ? Sa foi va-t-elle chanceler ? Bien au contraire : jamais sa foi n'apparaît plus vive ! L'Evangile nous le dit assez, quand il nous montre Marie vaillante et forte, se tenant debout au pied de la croix. En ce moment terrible, où tout semble concourir à briser les énergies de son être, d'où lui venait donc cette vaillance ? Du courage humain ? Mais vous savez bien que la femme la plus énergique ne se tiendrait pas debout, en face de son fils agonisant !

Pour expliquer cette merveilleuse force d'âme je ne trouve que cette raison : la foi ! C'est la foi qui, au dire de S. Paul, donnait l'intrépidité aux héros des temps écoulés : *fide fortes facti sunt.* C'est aussi la foi qui dresse et qui soutient Marie, pendant le drame sanglant qui a son dénouement au Calvaire. A la vérité, Marie voit son Fils lentement mourir, dans un supplice qui dépasse l'imagination; mais elle croit fermement que, par la vertu de sa puissance divine, il se relèvera triomphant, le troisième jour. Elle le pleure, sans doute, dans son immense douleur ; mais déjà elle jouit aussi de son prochain triomphe. Et voilà pourquoi Marie trouve assez d'énergie pour se tenir debout : *Stabat.*

M. f., je vous parlais tout à l'heure de la raison de Marie. Si soumise à Dieu qu'elle pût être, il y eut pour elle un moment de terrible épreuve. Ce fut lorsque l'ange du Seigneur vint annoncer à la Fille de Juda le mystère de l'Incarnation qui allait s'accomplir en elle, sans que sa virginité fût atteinte. C'était là le bouleversement complet des lois de la nature.

Marie va-t-elle douter, hésiter ? Oh ! non. Vous savez comment elle accepte ce message par une parole de foi qui monte jusqu'au ciel et qui sauvera la terre : « *Fiat mihi...* Qu'il me soit fait comme vous l'avez dit ! »

II

Ah ! m. f., dans nos temps de doute, de mécréance, de négation même, il n'est pas inutile et hors de saison de méditer de près ces beaux exemples de foi, pour en tirer notre profit.

« Les dieux s'en vont, » gémissaient les païens de la décadence. Dieu s'en va, pourrions-nous répéter après eux. Dieu s'en va de la société qui l'a chassé,

comme un être gênant, ennemi de la liberté, incapable de s'accommoder à ce qu'on appelle les exigences de la vie moderne. Il s'en va de la famille, où l'on a peur qu'il impose des devoirs et mesure les plaisirs. Il s'en va de l'âme de nos contemporains, submergés par toute une vie de matérialisme et de facilité ; et déjà ils ne se comptent plus ceux qui ont choisi l'athéisme comme religion pratique, et qui ont dit, dans le fond de leur cœur, avec l'athée de l'Ecriture : « Il n'y a pas de Dieu ! *Non est Deus !* »

Je me trompe, m. f. : sur le piédestal réservé au vrai Dieu, ils ont placé des idoles qui s'appellent l'orgueil, l'ambition, l'argent, les plaisirs, les basses satisfactions de l'instinct ; de sorte qu'on pourrait dire avec Bossuet : « Tout est Dieu maintenant, excepté Dieu lui-même, » pour des chrétiens qui n'en ont plus que le nom !

Mais, à supposer encore que cet état de conscience facile soit une exception, que la foi, comme simple croyance, soit encore debout dans beaucoup d'âmes, sont-ils nombreux, à notre époque, ceux qu'un examen impartial de leur vie permettrait d'appeler des hommes de foi ? Hélas ! non ; à notre époque il y a peu d'hommes tout court, et surtout peu d'hommes de foi. La foi, œuvre de la grâce, de la volonté, de l'intelligence aussi, la foi est rare ; et quand elle existe, elle est souvent trop faible pour modeler une vie, la diriger et la tremper.

Prenons-y garde, m. f. : on ne peut être sauvé sans la foi. « Il n'y aura de couronné, dit l'apôtre S. Paul, que celui qui aura légitimement combattu. » « Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu, dans son esprit et dans ses œuvres. » D'ailleurs, vous le savez bien, m. f., il n'y a que la foi qui fait les vaillants, qui a fait les martyrs.

* *

Allons donc l'étudier auprès de Marie, puisqu'elle a possédé cette vertu à un si haut degré. Il n'y a pas de plus douce école et l'on peut redire, en toute vérité, à la Sainte Vierge les paroles que le prophète adressait à Dieu lui-même : « Bienheureux celui qui reçoit vos leçons. *Beatus quem tu erudieris, Domine.* »

Conçue et née sans le péché originel, cette sainte enfant venait au monde avec les plus heureuses dispositions pour la vertu et sans inclination pour le mal. Cependant, sainte Anne, sa bonne mère, ne se crut pas pour cela dispensée de prendre soin de son âme et de lui inspirer les grandes vertus de foi, d'amour et de crainte de Dieu.

L'iconographie chrétienne nous représente sainte Anne assise, tenant le livre de la Loi ouvert sur ses genoux, et à ses côtés Marie, qui tout enfant apprend sous sa conduite à lire dans ce Livre par excellence et à y puiser la science et les vertus qui font les saints. — Il y a là une leçon de choses, une image, qu'il est bon de méditer dans cette heureuse fête de la Nativité de la Bienh. Vierge Marie. Dès sa naissance, en plus des grâces spéciales dont elle fut favorisée, Marie a trouvé, dans les leçons maternelles, des leçons de foi, que son séjour au Temple de Jérusalem devait plus tard amplifier et développer.

Et vous, m. f., joignez votre prière à la mienne ; et, avant de quitter cette église, demandons à Marie, la Vierge naissante, les vertus qui font les vrais chrétiens. Marie est notre Mère, et la mission d'une mère est de donner la vie. Or, ce qui fait la vraie vie du chrétien, c'est la foi : *Justus ex fide vivit.* Marie vous donnera la foi, et ce jour de la Nativité sera véritablement pour vous un jour de naissance, de renaissance à la vraie vie chrétienne. C'est la grâce que je vous souhaite. Ainsi soit-il.

L

15e Dimanche après la Pentecôte

TOUTE LA PORTÉE D'UN MOT

Mes frères,

Ce qui me frappe le plus dans le récit que je viens de lire, ce n'est pas le prodige qui en est l'objet : de la part d'un Dieu rien n'est surprenant ; c'est la simplicité du récit lui-même. La résurrection d'un mort est bien la preuve la plus évidente, la moins incontestable de la toute-puissance de Dieu, l'événement que l'on ne peut expliquer par aucune force naturelle, même encore inconnue, et qui par suite est le plus qualifié pour accréditer la mission divine de Jésus-Christ. Et c'est presque d'un mot qu'il est raconté ! Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un fait ordinaire ? Pas d'emphase, pas d'enthousiasme, pas de mise en scène, pas plus de la part du thaumaturge que de la part de l'évangéliste. Nous avons là la marque de l'historien uniquement véridique et impartial.

Cette remarque faite, arrêtons-nous à la parole du Sauveur : « *Lève-toi.* » Nous y verrons une parole d'amour et une parole de vie.

I. — *Une parole d'amour*

Jésus, dès le début de sa vie publique, avait mis en particulier honneur la charité envers le prochain : estime, égards, miséricorde corporelle et spirituelle, assistance, aumône, pardon des injures, dévouement, il en avait recommandé toutes les formes. Il l'avait présentée, après et avec le précepte de l'amour de Dieu dont elle est le complément, comme le résumé de toute la loi ; il devait même l'appeler « son précepte à lui » ; mais il ne pouvait pas en dehors des témoignages personnels qui nous sont venus de toute sa vie, en donner un plus saisissant exemple que dans cette mémorable circonstance.

A l'entrée d'une petite cité, il croise un cortège funèbre. Est-ce le premier qu'il ait rencontré au cours de sa vie apostolique ? Il se peut. A quelles particularités a-t-il compris que le cercueil renferme la dépouille mortelle d'un jeune homme ? L'évangile n'en dit rien. Toujours est-il qu'il s'émeut à la pensée que ce défunt a été moissonné à la fleur de son âge, et ravi à la tendresse de sa mère, à l'affection de ses amis, aux promesses de l'avenir. Sa compassion va plus encore à l'infortunée mère qui suit le cercueil. La douleur de cette femme est d'autant plus grande qu'elle-même est veuve. Depuis qu'elle avait perdu son mari, toute sa tendresse s'était reportée sur ce fils, le seul qu'il lui eût laissé. Et ce fils unique, voici que l'impitoyable mort le lui a ravi. Elle est seule au monde désormais... Qui l'aidera à supporter cette suprême épreuve ? ou plutôt comment pourra-t-elle vivre sans ce fils qui lui était plus cher que sa propre vie, qui était toute son espérance, sa seule consolation, presque toute sa raison d'être ?

Jésus sait l'amour des mères pour leurs enfants. N'est-ce pas de lui, foyer infini de toute dilection,

qu'il émane ? N'a-t-il pas pétri le cœur de la femme à l'image du sien, et n'y a-t-il pas versé des trésors de tendresse et de dévouement en vue de la maternité ? On peut même dire que le cœur de la mère est pour ainsi dire un de ses chefs-d'œuvre, un abrégé de son Cœur.

Ici, averti par quelque indice connu ou par quelqu'un de ses disciples de la condition de cette femme, il s'émeut peut-être aussi à la pensée de la douleur dont lui-même doit, en un jour prochain, être la cause et l'objet pour sa Mère bien-aimée, à la pensée du martyre qu'elle endurera aux heures de sa Passion et des larmes qu'elle versera au pied de la croix sur son corps inanimé.

Lui aussi il est son Fils unique. Il laissera donc sa Mère, l'âme broyée par l'affliction la plus profonde qui se puisse concevoir. Ces réflexions lui inspirent une particulière sympathie pour la femme si cruellement éprouvée qu'il a là devant lui ; il va droit à elle : « Ne pleurez point, » lui dit-il.

Une telle parole en de telles circonstances ne se conçoit que si un geste de consolation efficace doit l'accompagner, et par conséquent dans la bouche d'un Dieu. Sinon, ce serait une dérision et une injure de nature à provoquer cette véhémente protestation : « Ne pas pleurer ! est-ce possible ? On voit bien que vous ne connaissez pas le cœur d'une mère ! » Sur les lèvres de Jésus, ce mot de compatissant encouragement était donc l'annonce de ce qui allait suivre.

Se tournant vers le cercueil, le Sauveur ajoute aussitôt : « Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi ! » parole d'amour qui rend contre toute attente le fils à sa mère, et arrache à tous les assistants un hymne d'actions de grâce.

Ne passons pas à une autre considération sans avoir fait une remarque. Tous ses autres miracles, Jésus les avait opérés ou devait les opérer à la prière des intéressés ou de quelque personne ; mais on ne voit pas qu'il ait jamais été sollicité à ressusciter des morts. Ce genre de miracle, il l'a accompli de lui-même. On comprend qu'il ne pouvait être qu'exceptionnel.

II. — *Une parole de vie*

La parole de Jésus a été aussi une parole de vie. Comme tant d'autres, elle a opéré ce qu'elle exprimait.

Parole de vie, d'abord pour le jeune homme, dont l'âme vient de nouveau animer le corps rendu à sa santé et à sa vigueur d'autrefois, dont les yeux se rouvrent à la lumière, dont le visage reprend son teint coloré, dont les membres recouvrent leur souplesse, et qui semble sortir d'un profond sommeil.

C'en est une aussi pour sa mère, qui revoit son fils chéri ranimé, qui renaît à l'existence en même temps qu'à une joie inespérée. C'est elle surtout que le miracle a voulu favoriser ; c'est pour elle principalement que Jésus l'a accompli ; c'est en elle qu'il s'est proposé de consoler toutes les mères affligées, par l'espérance du revoir éternel.

C'est enfin une parole de vie pour tous les témoins de cette scène. Car c'est là, redisons-le, un miracle de premier ordre, on pourrait dire d'un ordre à part. Un mort à rendre à la vie, n'est-ce pas tout à la fois un sourd à qui il faut rendre l'ouïe, un muet dont il faut délier la langue, un aveugle dont il faut éclairer le regard, un paralytique dans les membres duquel il faut ramener le mouvement avec leur usage, et plus que tout cela, une masse inerte dans laquelle il faut faire revenir l'âme qui l'animait auparavant ?

Or, quelle science, quelle puissance humaine en est-elle capable ? Aussi, à la vue de ce jeune homme se dégageant de son suaire, secouant les bandelettes qui l'étreignent, se dressant sur son séant à la parole de Jésus, le cortège est-il saisi de stupeur, comme en présence d'une force infinie et la foule s'écrie que Dieu a visité son peuple. Pour elle, c'était vraiment un Dieu qui venait d'opérer le prodige, et à l'heure même elle naissait à la vie de la foi.

* *

Réfléchissons-y, m. f. Miraculeuse entre tous les prodiges est une résurrection corporelle. Plus miraculeuse encore est une résurrection spirituelle. Il ne faut pas une moindre puissance pour la seconde que pour la première. Les mêmes phénomènes de retour de la vue, de l'ouïe, de la parole, du mouvement se retrouvent ici. L'une et l'autre nécessitent l'intervention divine et doivent faire naître la même admiration, les mêmes sentiments de foi, de reconnaissance, d'amour. Nous ne serons pas témoins de la première ; nous l'avons été, nous le serons encore de la seconde. Prions Dieu de la renouveler souvent : c'est à cette fin qu'il nous a envoyé son Fils pour le bonheur de ceux qui en seront favorisés, pour la joie et la consolation de leur Mère, la sainte Eglise, pour l'édification du peuple chrétien. Ainsi soit-il.

L *bis*

LES VISITES DE DIEU

Mes frères,

Témoin du miracle que Jésus vient d'accomplir en faveur de la veuve de Naïm et de son fils, la foule ne sait plus contenir son enthousiasme. Elle se livre à une admiration presque délirante, elle éclate en transports d'allégresse, elle se répand en louanges, elle reconnaît dans la présence de ce thaumaturge la visite de Dieu à son peuple : *Deus visitavit plebem suam.*

C'était bien, en effet, la visite par excellence du Seigneur, puisque Jésus-Christ, le grand prophète, était Dieu.

Jusque là, il s'était approché de son peuple par la promulgation de sa loi, par les prodiges et les manifestations qui avaient jalonné l'histoire d'Israël, par la succession des prophètes, ses organes attitrés. Maintenant, il venait à lui en personne, il lui parlait sans intermédiaire, il se rendait sensible, il se montrait sous un vêtement de chair, il se mêlait à la foule. Visite suprême, couronnement de toutes les autres, et accompagnée de marques si certaines qu'il n'y avait pas à se méprendre sur le caractère divin du visiteur.

Depuis que la nation juive, aveugle et endurcie, a été rejetée de Dieu pour son incrédulité, les peuples chrétiens ont pris sa place. Ils composent la grande famille du Seigneur. Dieu veille spécialement sur eux et les protège. S'il ne se révèle plus comme aux jours de l'Incarnation, il perpétue au milieu de nous sa présence réelle. De temps à autre aussi, pour réveiller la foi ou pour rappeler sa justice, il intervient visiblement dans la vie des peuples, il les visite, et sa visite est toujours une grâce, un témoignage de sa sollicitude, une preuve de sa protection.

Il ne sera pas sans intérêt d'étudier cette question. Pour la traiter à fond, il faudrait, il est vrai, refaire toute l'histoire de l'Eglise. Mais, sans vouloir entreprendre une aussi longue revue, nous pouvons, d'une manière générale, considérer comment Dieu se plaît à visiter les peuples.

Les visites du Seigneur, c'est tout ce qui nous rappelle sa présence, ce qui nous la rend comme sensible, tout ce qui nous manifeste sa puissance, sa bonté, sa Providence, en un mot ses attributs, tout ce qui nous révèle son action dans le monde, dans la vie d'un peuple ou dans notre vie à nous.

Dieu ne manque pas de moyens pour visiter ainsi les peuples. Il le fait par les saints, par des apôtres, par des miracles, par des châtiments.

Accordons quelques instants d'attention à chacun de ces modes par lesquels Dieu intervient dans l'histoire des nations.

I. — *Par les saints*

Dieu visite la terre par les saints.

Grâce insigne pour une contrée que d'engendrer et de posséder des âmes aux vertus héroïques. Dieu se personnifie en elles, elles sont ses images, elles reflètent ses adorables perfections ; elles le manifestent de la manière la plus attractive à ceux qui sont les témoins de leur vie ; elles parlent de lui, elles le révèlent ; je les appellerais volontiers les transparents de Dieu : à travers elles, c'est Dieu que l'on entrevoit. Leurs exemples sont une prédication vivante qui rappelle à tous le grand devoir de la sainteté, la pratique des vertus chrétiennes. C'est une lumière pour les impies qui ne veulent plus croire à la divinité de la religion, à la vitalité de l'Eglise. C'est un stimulant puissant au bien, c'est une invitation incessante à la perfection, c'est l'exhortation la plus efficace à aimer et à servir Jésus-Christ. « Les exemples entraînent, » a-t-on dit, « le chemin par les préceptes est long, les exemples l'abrègent. »

N'est-ce pas être visité de Dieu, que de compter dans son sein de telles âmes qui rayonnent autour d'elles la foi et l'amour, de qui émane comme un parfum céleste et que l'on n'approche jamais sans vouloir devenir meilleur ? Par elles on sent Dieu, on le voit pour ainsi dire, on l'entend.

Heureux les peuples qui en possèdent ! Qu'ils les regardent comme un des plus grands bienfaits du ciel. Quelle protection pour eux ! quelles bénédictions ! Mais qu'ils n'oublient pas que Dieu les leur envoie pour montrer la route dans laquelle ils doivent marcher. Dieu s'approche d'eux par les saints ; à eux d'aller à Dieu à la suite de ses serviteurs. La présence de ceux-ci est une grâce : il importe d'y correspondre. Connaître le chemin et ne point s'y engager rend plus coupable que si on ne l'avait pas connu.

Ce genre de visite, il n'est aucune nation qui en ait été privée. Tous les peuples chrétiens ont eu et ont encore leurs saints. Dieu en suscite partout afin de montrer les divines énergies de la religion et la puissance de la grâce, afin de ne pas laisser oublier aux hommes que le premier devoir est de « chercher le royaume de Dieu. »

Ainsi Dieu s'est plu à visiter jadis la terre d'Afrique et particulièrement aussi notre continent européen : l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie. Mais nulle nation peut-être n'a été favorisée autant que la France. Quelle glorieuse phalange de ses fils elle compte au Martyrologe ! Et ce n'est pas seulement aux âges de foi, mais même aux deux derniers siècles et en ce siècle même que cette phalange s'est recrutée. Les béatifications et canonisations depuis cinquante ans en témoignent.

Mais si d'autres contrées, renommées autrefois par leur ferveur, ont fait défection pour passer à l'erreur, au schisme, à l'apostasie, craignons que la France, si elle abusait de cette grâce insigne, ne vienne à être rejetée de Dieu.

II. — *Par les hommes d'apostolat*

Dieu visite les peuples en second lieu par les hommes d'apostolat.

Sous l'Ancienne Loi, lorsque Dieu voulait préparer son peuple à l'avènement du Verbe Incarné ou le préserver des châtiments que ses fautes lui avaient fait encourir, il lui envoyait des prophètes. Hommes inspirés, ils annonçaient le Messie, ils traçaient quelques traits de sa divine physionomie, ou bien ils exhortaient Israël à la pénitence, afin de fléchir la colère du Seigneur, ou bien encore, si les coups de l'éternelle justice l'avaient frappé, ils lui prédisaient la cessation de ses maux et l'encourageaient à en abréger la durée par ses prières et par ses larmes.

Sous la Loi nouvelle, Dieu n'a plus à envoyer de prophètes proprement dits. L'ère de la révélation ayant été close avec les Apôtres, la succession des hommes divinement inspirés l'a été en même temps.

Toutefois, Dieu n'a pas cessé, dans le cours des siècles, de susciter sinon des prophètes, du moins des hommes investis de son autorité, munis de ses pouvoirs, revêtus d'un caractère spécial. Ce sont les prédicateurs de la parole sainte, chargés par vocation et par état d'interpréter la loi chrétienne, de rappeler aux individus et aux peuples leurs devoirs, de flétrir les vices et les désordres publics, en un mot d'assurer le respect des droits du Seigneur et de travailler à l'extension de son règne.

Parfois aussi, ce sont des laïcs, moralistes ou économistes, hommes de lettres ou philosophes, que Dieu semble avoir doués comme d'une seconde vue et qui, augurant de l'avenir d'après les tendances de leur siècle, tracent longtemps à l'avance les événements futurs, et s'efforcent, par leurs discours, par leurs écrits, de conjurer le mal en endiguant le torrent dont ils aperçoivent les eaux se précipiter menaçantes sur la société, ou de favoriser le développement d'institutions, la pénétration d'idées desquelles ils espèrent voir sortir le salut de leur pays.

Prêtres ou laïcs, Dieu les députe aux peuples ; ils sont les interprètes de sa volonté, les ministres de sa parole, les délégués du ciel, les aides et les suppléants de Jésus-Christ dans l'œuvre de la régénération du monde.

Or, quelle est la nation qui n'ait pas entendu de ces hérauts de Dieu ? Chaque siècle a vu de ces hommes puissants en paroles qui rappelaient au devoir leurs contemporains. Le XVIIIe et le XIXe siècle ont eu leurs prophètes qui ont annoncé ce qui devait sortir de l'esprit d'irréligion, du scepticisme, du libre examen, du libéralisme, de l'immoralité et des vices qui désolaient la société d'alors. Les derniers Souverains Pontifes se sont préoccupés de l'apostolat par les fidèles en collaboration avec le clergé, et le Chef de l'Eglise actuel, plus que ses prédécesseurs, a fait de l'action sociale et de l'action catholique l'une des grandes idées de son Pontificat ; il y voit

le moyen de faire pénétrer la religion dans les masses et de suppléer à l'insuffisance numérique des ministres du Christ.

III. — *Par les miracles*

J'ai dit en troisième lieu que Dieu visite les peuples par les miracles.

On dit que le miracle est l'attestation évidente de la sainteté et de l'authenticité de la mission de celui par qui il est opéré. Il n'est pas moins vrai de dire qu'il est la marque des desseins de Dieu sur le peuple en faveur duquel il s'accomplit. Le miracle étant un fait exclusivement divin, lorsqu'il se renouvelle souvent et de préférence sur un point du monde, il constitue une visite de Dieu à la nation qui en a la faveur, une intervention particulière du ciel dans la vie de ce peuple, le signe d'une volonté toute spéciale du Seigneur sur lui.

Mais ici je n'entends point par miracles les guérisons ou les prodiges dont les saints ont été les instruments ordinaires à travers les âges. Les faits se confondent avec la sainteté elle-même des âmes qui les ont produits, et ils rentrent ainsi dans le premier mode de visites que je vous ai exposé.

J'entends par là les diverses manifestations de Dieu ou de ses saints et les communications qui les ont accompagnées, au moins celles que l'Eglise a consacrées par son autorité infaillible.

Celles-ci montrent que Dieu ne se contente pas des moyens ordinaires qu'il a mis à notre disposition pour nous sauver : sacrements, magistère de l'Eglise, prédications ; mais qu'il sait à des heures déterminées par lui, aux moments qu'il juge opportuns, intervenir personnellement, parler, agir, avertir, encourager, mettre certaine vérité plus en lumière ou témoigner qu'il veut être honoré de telle manière.

A cet ordre d'événements appartiennent, entre tant d'autres, l'apparition de la Croix à Constantin, les miracles relatifs à l'Eucharistie, la mission de Jeanne d'Arc, les apparitions de Paray, de La Salette, de Lourdes, de Pontmain, pour ne citer que ce qui s'est passé en France. Sous ce seul rapport nous pouvons dire que Dieu nous a traités avec une prédilection marquée. Nous lui devons de ce fait une particulière reconnaissance, et elle aurait dû se traduire toujours par une constante fidélité à sa loi.

IV. — *Par les châtiments*

Enfin Dieu visite les peuples par les châtiments. Quelques mots seulement sur ce dernier mode.

Infiniment parfait, Dieu est juste en même temps que bon et tout-puissant. S'il n'était que bon, son autorité serait purement illusoire et il serait de tous les êtres le plus déconsidéré, parce que le plus impuissant à se faire respecter et obéir. Sa bonté étant méconnue, il faut donc que sa justice s'exerce, car le dernier mot doit lui rester. Et tandis qu'il peut en retarder le cours jusqu'à l'éternité pour punir les hommes rebelles, c'est dans le temps, en ce monde, qu'il en use à l'égard des nations obstinément coupables. Encore sa justice reste-t-elle au service de sa bonté, comme un moyen de ramener au repentir les peuples prévaricateurs.

Les annales de la nation juive sont une longue preuve de cette vérité. Quand elle s'est rendue par trop infidèle, Dieu la livre à ses ennemis jusqu'à ce qu'elle fasse pénitence, et il la comble alors de nouvelles bénédictions. Dans l'histoire universelle, nous voyons également les crimes nationaux contre l'Eglise, contre la religion, provoquer les représailles divines. Les calamités publiques, les fléaux ont là leur ordinaire explication. L'état de particulier malaise où se débat le monde actuel n'est-il pas la réplique du ciel à la transgression presque générale des lois divines ? Dieu retire sa main, et les nations s'agitent dans des difficultés inextricables. Aux peuples qu'il châtie ainsi de comprendre la leçon que la Providence met dans les événements et de rentrer dans le devoir.

Malheureusement les sociétés, ainsi que les individus, s'arrogent la liberté (la licence plutôt) de se passer effrontément de Dieu et lui refusent le droit de justice : Dieu devrait assister indifférent à tous les outrages, à toutes les violations des lois les plus sacrées. C'est là, chez nous surtout, le fruit maudit de la Révolution.

* *

« Et maintenant conduisons-nous en gens instruits, » dirai-je avec le prophète et après Bossuet. Sachant comment Dieu visite les peuples par les saints, par des apôtres, par des miracles, par des châtiments, prions, m. f., afin que la lignée des âmes héroïques se perpétue parmi nous, pour que l'esprit d'apostolat soit toujours aussi actif et aussi fécond à travers le monde, pour que les peuples, la France spécialement, reconnaissent Dieu comme le Souverain Maître et, se soumettant à ses lois, méritent qu'il intervienne par des miracles dans leur politique, afin de s'éviter les rigueurs de sa justice et de s'assurer le salut. Ainsi soit-il.

COURTES INSTRUCTIONS SUR LE SYMBOLE

LI

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS

Mes frères,

Nous avons considéré, au moins dans ses grandes lignes, cet ensemble merveilleux et surhumain qu'est l'Eglise catholique. Nous avons ainsi vu qu'elle se suffit à elle-même. Mais il n'en reste pas moins qu'il existe, sur terre, d'autres sociétés dont l'utilité est grande, quoique leur but soit moins élevé, et avec lesquelles l'Eglise va se trouver en relations nécessaires et fréquentes. Comment devront être réglés ces rapports ? C'est ce que nous allons voir en examinant d'abord les relations entre l'Eglise et les Etats, puis celles qui se produisent entre la véritable Eglise romaine du Christ et les autres organisations d'ordre religieux qu'on rencontre sur différents points de l'univers.

I. — *Rapports de l'Eglise et de l'Etat*

Il ne sera pas inutile de rappeler, d'abord, quelles ont été, en fait, les relations entre la société religieuse et les puissances temporelles au cours des siècles écoulés. Ce bref résumé historique aidera à mieux comprendre les différents systèmes proposés par les théoriciens.

Au début de l'ère chrétienne, l'Empire romain considéra le christianisme comme incompatible avec l'E-

tat et le prohiba sous peine de mort. Il fallut trois siècles de persécutions avant que l'Edit de Milan, rendu en 313 par Constantin, reconnût la légitimité de l'Eglise et lui accordât, en plus, avec le droit de posséder des immeubles, certains privilèges qui lui conféraient un rang presque officiel dans l'Empire.

Survinrent les invasions barbares : la carence plus ou moins complète des autorités civiles amena l'Eglise à prendre la défense de peuples abandonnés, et à étendre ainsi son pouvoir dans le domaine temporel. Il s'ensuivit, pendant dix siècles, un état de choses qui assura le rayonnement de la civilisation, et atteignit son apogée au XIIIe siècle, avec le système politique et religieux de la chrétienté, reconnaissant la suprématie, même au temporel, du Pape, qui à l'occasion déliait les sujets de leur serment de fidélité envers les princes.

La tourmente du protestantisme devait briser cette unité. Elle essaya de soumettre l'autorité religieuse aux souverains temporels, à l'aide de plusieurs systèmes dont le plus célèbre a été condensé dans la formule : *Cujus regio, hujus religio*. Ensuite le Jansénisme, le Fébronianisme, le Joséphisme et le Gallicanisme visèrent au même but, ce dernier grâce à ce qu'il appelait « les libertés de l'Eglise gallicane. »

Vint la Révolution française, qui chercha à détruire radicalement l'Eglise. Son échec amena une transaction qui, sous le nom de Concordat, devait durer un siècle. Puis, en 1905 le régime de la Séparation fût instauré en France par la loi du 9 déc. 1905 qui déclare (art. 2) que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

De cette suite de vicissitudes, on a dégagé trois théories générales. L'une affirme que l'Etat doit être soumis à l'Eglise, même dans les questions de ce monde. La seconde demande une séparation absolue entre les deux pouvoirs. La troisième, celle que nous devons adopter, proclame le pouvoir *indirect* de l'Eglise sur l'Etat.

Ceci demande quelques explications qui s'appuient sur quelques principes indiscutables. La source de toute autorité, tant civile que spirituelle, est le Dieu créateur et ordonnateur du monde. D'autre part, les sociétés temporelles et la société religieuse sont distinctes l'une de l'autre et parfaites chacune en son genre : l'Etat est institué pour le bien temporel du peuple, sans oublier que Dieu est la fin dernière des hommes, et l'Eglise a pour but de conduire les âmes au bonheur éternel, c'est-à-dire d'assurer leur suprême bien spirituel. La hiérarchie entre ces différents pouvoirs devra s'établir suivant l'importance de la fin assignée à chacun d'eux d'une manière spéciale, sans perdre de vue que leur but dernier, à l'un et à l'autre, se rencontre finalement en Dieu : on ne saurait laïciser l'œuvre essentiellement divine de la création.

De tout cela il résulte que l'Eglise, en aucune hypothèse, ne saurait être sujette de l'Etat. Le rôle qui lui a été fixé par son Fondateur n'est nullement inférieur à celui que doit remplir le pouvoir civil. Bien au contraire, il le dépasse de toute la distance qui sépare l'éternité de la vie présente, le culte de Dieu des obligations humaines, l'immuable du changeant, le spirituel du matériel. Subordonner la religion au gouvernement temporel serait renverser l'ordre entier des valeurs. Ce serait encore aller contre la volonté du Christ, qui a institué son Eglise, non pas comme un groupement incomplet et partiel, mais comme une association parfaite et libre. L'Eglise ne serait plus parfaite si elle avait besoin d'un appui extérieur ; elle cesserait d'être libre si elle se laissait dominer par la tutelle, même bienveillante en apparence, d'un pouvoir qui n'est, à aucun titre, qualifié pour la contrôler.

« Alors, ont dit les juristes laïcs, du moment que les buts de l'Etat et de l'Eglise sont nettement distincts, que l'un garde le temporel et l'autre les choses spirituelles, sans qu'il y ait aucun rapport entre eux. » — Cette méthode séparatiste n'est pas plus acceptable que la précédente. Nous admettrons bien volontiers que l'Etat veille sur les corps tandis que l'Eglise s'occupe des âmes. Mais pour établir une cloison étanche entre ces deux autorités, il faudrait séparer les âmes des corps, et l'on voit tout de suite le résultat que nous donnerait cette opération. Nous n'avons affaire ni à des esprits séparés ni à des cadavres ; nous avons affaire à des hommes vivants, en qui la matière et l'esprit s'unissent si intimement qu'elles constituent un tout unique. — De plus, l'Etat n'a pas le droit de se désintéresser du culte qu'il doit à Dieu. Il a, en tant qu'Etat, des obligations envers le Maître céleste qui l'a créé : sa personnalité morale comporte des charges religieuses équivalentes à celles des personnalités physiques. Les répudier serait trahir sa mission. — En pratique, du reste, le système de la séparation ne peut aboutir qu'à créer les difficultés les plus graves. Les questions mixtes, c'est-à-dire celles qui intéressent à la fois la puissance civile et la puissance spirituelle, sont innombrables et quotidiennes. Si chaque pouvoir les tranche de lui-même, sans entente préalable avec l'autre, il place ses ressortissants dans la situation la plus délicate et la plus douloureuse. Il les oblige à rejeter, par la révolte ou par la fraude, la législation voisine qui est en opposition avec ses propres lois, ou à sacrifier les injonctions les plus sacrées de son loyalisme ou de sa conscience. Lorsque se produit ce conflit terrible, il est évident que le devoir impérieux de tout chrétien est de rester fidèle aux ordres de l'Eglise, aux dépens des lois de l'Etat, à cause de la supériorité divine de la Religion. Cela n'empêche pas que le citoyen aura à souffrir pour rester fidèle. Mais la responsabilité restera toute entière à l'Etat qui se sera séparé de l'Eglise, puisque celle-ci ne provoquera jamais un conflit pareil, sa doctrine lui interdisant d'accepter le principe de la séparation. Les Etats ont d'ailleurs tort, à tout point de vue, de provoquer de telles batailles. L'histoire montre qu'ils n'en sortent jamais vainqueurs : nous le voyons bien depuis 1905.

Reste la troisième théorie, celle qui reconnaît le pouvoir indirect de l'Eglise à l'égard de l'Etat. Du moment que l'Eglise ne peut être subordonnée au pouvoir civil et qu'ils ne doivent pas vivre séparés, cette solution est seule possible. Il faut bien souligner qu'elle n'accorde pas à la société religieuse un pouvoir qui dépasserait le cadre de sa mission. Les questions temporelles, tant qu'elles restent purement temporelles, continuent à relever de la juridiction exclusive de l'Etat, et les Pontifes n'ont rien à y voir; pas plus du reste que les gouvernements ne sont habilités à connaître des problèmes ecclésiastiques, chacun reste donc dans sa sphère. Mais il y a une multitude de cas qui se présentent sous un double et indissociable aspect, à la fois civil et religieux, et l'on n'arrive pas toujours à les résoudre d'une façon amiable. A qui alors doit rester le dernier mot ? De toute évidence, à celle des deux sociétés qui a la

prééminence sur l'autre, c'est-à-dire à l'Eglise, qui domine le pouvoir simplement temporel. Lui dénier ce droit équivaudrait à l'empêcher d'accomplir la tâche que Dieu même lui a confiée.

Un exemple typique de questions mixtes est celui que présente la loi du 1er juillet 1901 sur les associations. Dans toute la partie où elle ne vise que les groupements d'ordre civil, l'Etat était maître de légiférer à sa guise, et l'Eglise ne s'y est pas opposée. Mais pour avoir voulu régler tout seul, et contrairement aux principes, la situation des Congrégations religieuses, l'Etat s'est vu opposer la législation canonique et s'est trouvé en face d'une résistance qui, pour être pacifique, n'en reste pas moins forte et tenace. Il est contraint de fermer les yeux sur bien des points de vue où son texte est, en fait, impraticable.

II. — *Rapports de l'Eglise avec les diverses religions*

En principe, il ne devrait exister qu'une seule religion, de même qu'il n'y a qu'une seule Vérité et un seul Dieu. La seule association qui soit la religion véritable est le catholicisme, comme nous l'avons démontré.

Mais, en fait, il se trouve qu'un grand nombre d'hommes n'ont jamais pu entrer dans l'Eglise, faute souvent de la connaître, et que d'autres, au cours des âges, s'en sont séparés. Quelle va être l'attitude de l'Eglise devant ces foules ? Les ignorera-t-elle simplement ? Ce serait à la fois peu digne et peu pratique : l'Eglise manquerait alors à son devoir d'enseigner et de défendre la vraie foi, tandis qu'elle se placerait dans une situation fausse chaque fois que les circonstances rendent un contact inévitable avec des hétérodoxes. Aussi se gardera-t-elle bien de suivre cette ligne de conduite. Elle abordera le problème franchement, nettement, et sa solution sera différente suivant qu'elle se trouvera en face des doctrines ou en présence des gens qui les partagent.

Dans le premier cas, aucune concession n'est possible. La chose se comprend d'elle-même. Gardienne du dépôt de la Révélation, l'Eglise n'en est pas la maîtresse : elle doit en rendre compte à Dieu et, pour couvrir sa responsabilité, elle est tenue de maintenir intégralement, envers et contre tous, la doctrine qui lui a été remise par Dieu et dont elle ne peut modifier la moindre parcelle, sous peine d'être infidèle et parjure. En conséquence, elle usera de son autorité pour condamner officiellement les théories fausses, où qu'elles puissent se trouver. Elle interdira à ses fidèles de lire les ouvrages où elles se rencontrent, de peur que ces exposés tendancieux, difficiles à réfuter pour des gens peu avertis, ne troublent la pureté de leur foi. Elle s'opposera à ce que les catholiques s'unissent à la prière des diverses sectes, ces prières mêmes étant entachées d'erreur bien souvent, et n'étant jamais dignes d'être écoutées par Dieu, au moins objectivement, puisqu'elles sont faites pendant la violation de la loi qui prescrit de s'inscrire à l'Eglise unique et véritable. Elle fulminera les censures nécessaires en certains cas.

Néanmoins, l'autorité ecclésiastique ne perdra pas tout contact avec ceux qui se refusent à son obédience. Elle a l'obligation de faire le possible afin d'attirer les âmes à elle, pour qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul Pasteur. Elle ne se refusera donc pas à ce que ses représentants mandatés aient, avec les membres des autres religions, des conférences ou des controverses. Ici deux hypothèses se présentent, suivant que l'on est en présence de chrétiens non catholiques, comme les protestants et les orthodoxes orientaux, ou de véritables païens.

Dans le premier cas, il existe un certain nombre de points communs de doctrine : ainsi l'unité de Dieu, la croyance en Jésus, et plusieurs autres qui diffèrent avec chaque secte. Cela rend la conversion plus aisée. En fait, nul n'ignore tout ce que l'Eglise a tenté, surtout depuis le dernier siècle, pour favoriser le mouvement d'union des Eglises chrétiennes. Si elle ne pouvait céder sur le dogme, elle multipliait les avances possibles sur les autres terrains où elle a le droit d'apporter des modifications. Plaise à Dieu que cet effort aboutisse prochainement à des résultats heureux !

Avec les païens, au contraire, musulmans, idolâtres, fétichistes, et les autres, ou avec les gens qui sont radicalement athées, le rapprochement est plus difficile, car les points théoriques de contact sont bien plus rares. Là encore, l'Eglise maintiendra tout ce qu'elle est obligée de sauvegarder, sauf à procurer toutes les latitudes permises selon les usages, les circonstances locales et la diversité des situations. C'est de ce côté-là surtout qu'elle fera porter l'effort missionnaire, précisément parce que la tâche est plus ardue, et sans doute aussi parce qu'il y a là un plus grand nombre d'âmes à sauver.

L'attitude du catholicisme se résume donc en deux mots : travail de conversion et maintien de l'intégrité doctrinale. Dans cette double entreprise, l'Eglise apporte un esprit de vérité et de douceur, de sorte que la défense de la vérité, même lorsqu'elle impose des mesures sévères, ne nuise pas à l'observance de la sainte loi de charité.

Si l'on descend du domaine des sectes considérées dans leur ensemble jusqu'à celui des âmes prises individuellement, de multiples hypothèses se présentent suivant les nombreuses nuances psychologiques que l'on observe chez les personnes avec lesquelles on a à traiter. Les unes sont d'une bonne foi absolue, persuadées qu'elles détiennent la vraie religion. Les autres savent nettement qu'elles sont dans l'erreur et s'obstinent à y rester, par entêtement ou tous autres motifs plus ou moins avouables. Entre ces deux positions extrêmes, il y a place pour mille degrés d'états d'âme, tels que l'ignorance plus ou moins complète, l'hésitation, le doute, l'indifférence, et chacune de ces catégories se différencie encore à l'infini, suivant le caractère de chacun, son passé, ses habitudes, et tant d'autres éléments divers. Les règles générales que nous venons de rappeler s'appliquent toujours et partout, mais avec des modalités extrêmement différentes qu'il faut adapter à chaque cas. Le zèle et le tact, la fermeté doctrinale et la charité doivent s'allier, se combiner, s'appuyer l'une l'autre pour atteindre chaque fois au but recherché.

Un axiome domine toute la question des rapports de l'Eglise catholique avec les religions erronées : « *Hors de l'Eglise point de salut.* » Ce qui est clair et logique, car Dieu ayant constitué une seule Eglise devait en faire le seul moyen normal de salut. Par suite, quiconque n'appartient pas à l'Eglise doit être considéré comme un adversaire. Mais il est essentiel de bien s'expliquer sur le sens que l'on doit attribuer, dans le principe en question, au mot *Eglise*. Les hommes peuvent être unis au Christ d'une façon externe ou interne. Extérieurement, qu'ils soient justes ou pécheurs, par le baptême. Intérieurement, par

la foi et par la charité. Cette distinction en a une autre pour conséquence : celle qui a été judicieusement établie entre le *corps* et l'*âme* de l'Eglise. Appartiennent au corps seulement de l'Eglise ceux que le sacrement y a simplement affiliés, mais qui ont perdu la foi et la grâce sanctifiante ; appartiennent seulement à son âme ceux qui tendent de toutes leurs forces vers un Dieu qu'ils connaissent mal, même s'ils n'ont pas reçu le baptême. Il est infiniment préférable et plus sûr d'appartenir à la fois au corps et à l'âme de l'Eglise.

Mais puisqu'il n'est pas possible à toutes les âmes, à cause de situations multiples, d'être incorporées officiellement au catholicisme, faut-il en conclure que toutes celles qui, sans faute de leur part, se trouvent dans de fausses religions, sont par le fait même condamnées à périr ? Point du tout. Parmi ces âmes malheureuses, un certain nombre appartiennent à l'âme de l'Eglise ; elles feraient partie de son corps si elles pouvaient. Elles ne doivent donc pas être rejetées. Il serait illégitime de leur refuser l'accès au salut, en vertu de l'axiome cité plus haut. La distinction entre le corps et l'âme de l'Eglise ne doit jamais être oubliée quand on traite de questions qui se rattachent à nos rapports avec les autres religions.

* *

Tout ce dont nous avons parlé jusqu'à présent se rattache à ce que l'on pourrait appeler le Droit constitutionnel et le Droit public de l'Eglise. Ce problème devrait être résolu avant tout, car il est le fondement sur lequel s'appuient toutes les théories relatives à la société religieuse. Mais il ne suffit pas à épuiser un sujet aussi vaste et aussi sublime que celui qui nous occupe. L'association fondée par le Christ n'est pas seulement une organisation administrative. En plus de son existence sensible, hiérarchisée, réglementée, elle possède une vie mystique et surnaturelle extrêmement considérable, comme nous allons nous en rendre compte en étudiant bientôt la Communion des Saints. Et c'est de cette vie que doivent vivre nos âmes. Ainsi soit-il.

POUR LA FETE DE S. BARTHELEMY

(24 août)

LE TÉMOIN DU CHRIST

Mes frères,

Parmi les suprêmes recommandations que N.-S. Jésus-Christ fit à ses apôtres, le jour même de l'Ascension, nous lisons celle-ci : « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. » Tous les apôtres ont obéi à cette recommandation, votre Patron S. Barthélemy comme les autres, et en ce jour de fête je suis sûr de vous édifier en vous montrant comment il a rendu témoignage à Jésus-Christ par sa prédication, pas ses miracles et par son martyre.

I. — *Par sa prédication*

Et d'abord S. Barthélemy a rendu témoignage à Jésus-Christ par sa prédication.

En choisissant ses apôtres dès le début de sa vie publique, en les gardant à ses côtés pendant trois ans, en s'en faisant accompagner partout où il allait, Jésus avait un double but : les instruire eux-mêmes en leur permettant d'entendre ses divins enseignements et d'être les témoins des prodiges par lesquels il allait prouver sa divinité ; en même temps, les mettre à même de transmettre aux autres ces enseignements et d'être près d'eux les garants de ses miracles. C'est bien la mission qu'il leur donne lorsqu'il leur dit : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, et apprenez-leur à garder, c'est-à-dire à croire et à pratiquer tout ce que je vous ai appris. »

S. Barthélemy s'acquitte sans tarder de cette mission. Aussitôt après la descente du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, il se met à prêcher, ainsi que les autres apôtres, dans Jérusalem même, et contribue pour sa part à convertir les cinq mille Juifs que S. Pierre baptise et qui vont être les premiers fidèles de l'Eglise naissante. En vain, les mêmes princes des prêtres qui ont crucifié Jésus lui défendent de prêcher, avec les autres apôtres ; il leur répond bravement : « On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus que vous avez fait mourir en le pendant au bois de la croix. Dieu l'a élevé par sa droite comme prince et sauveur... Et nous sommes ses témoins pour toutes ces choses. » (Act., v, 31).

De Jérusalem, S. Barthélemy va prêcher l'Evangile dans les différentes régions de la Palestine, comme Jésus l'a prescrit. Mais bientôt un champ plus vaste s'ouvre à son zèle : quittant ses compatriotes, spécialement confiés aux soins de S. Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem, il s'en va en Arabie, s'avance jusque dans les Indes et sur les bords du Gange, où il opère de nombreuses conversions. Puis revenant vers l'Occident, il évangélise la Perse, la Babylonie, la petite Arménie et l'Asie Mineure.

A tous ceux auxquels il s'adresse, il se présente comme l'envoyé de Jésus-Christ avec qui il a vécu et conversé, dont il a entendu les prédications et vu les prodiges. Comme S. Jean au début de sa 1re épître, il peut dire aux Juifs qu'il rencontre sur sa route, comme aux païens qui l'écoutent : « Ce que je vous annonce, je l'ai entendu de mes oreilles, je l'ai vu de mes yeux. La doctrine que je vous prêche, je l'ai recueillie sur les lèvres mêmes du Fils de Dieu ; les miracles que je vous raconte et qui attestent sa divinité, j'en ai été le témoin : je l'ai vu rendre la parole aux muets, l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, je l'ai vu guérir les paralytiques et ressusciter les morts ; j'ai mangé du pain qu'il a miraculeusement multiplié dans le désert, et bu, à Cana, de l'eau qu'il avait changée en vin. J'étais là quand il institua la Sainte Eucharistie, quand Judas le trahit et le livra à ses ennemis ; et si malheureusement je n'ai pas eu le courage de le suivre jusqu'au Calvaire, du moins, comme S. Thomas, j'ai vu dans ses mains les plaies qu'y avaient faites les clous et à son côté celle qu'y avait ouverte la lance du soldat. Pendant quarante jours je l'ai vu sorti vivant du tombeau, je l'ai approché, palpé et j'ai conversé avec lui... Vous pouvez me croire, car j'ai été le témoin de ce que je vous prêche, et mon témoignage est vrai. »

II. — *Par ses miracles*

Mais, m. f., si sincères qu'aient été les accents de S. Barthélemy affirmant ce qu'il avait vu et entendu, il dut rencontrer des incrédules ; Notre-Sei-

gneur en rencontra bien au cours de ses courses apostoliques. Plus d'une fois Scribes et Pharisiens s'approchèrent de lui et lui dirent : « Maître, nous voulons voir un signe, un prodige, prouvant la vérité de ce que vous prêchez. » Certainement, plus d'un auditeur de S. Barthélemy dut lui tenir le même langage. Et cela se comprend : l'apôtre leur prêchait une religion si nouvelle, leur demandait des renoncements si pénibles, leur imposait des obligations si contraires à la nature, que ceux auxquels il s'adressait n'étaient pas disposés à accepter tout cela sur sa simple parole et son seul témoignage.

Notre-Seigneur le prévoyait bien. Aussi, en les envoyant prêcher l'Evangile, il avait donné à ses apôtres le pouvoir de faire des miracles : « Voici, leur avait-il dit, les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru. En mon nom ils chasseront les démons, ils parleront des langues nouvelles, ils prendront les serpents, et s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera aucun mal, ils imposeront les mains sur les malades et ils seront guéris. » (Mc., XVI, 18).

S. Barthélemy bénéficia et usa largement de ce don des miracles et on peut dire de lui en particulier ce que S. Marc (XVI, 20) dit de tous les apôtres en général, à savoir, que « le Seigneur coopéra avec lui et confirma sa parole par les miracles dont elle était accompagnée. »

Dès qu'il pénétrait dans un nouveau pays païen, les démons qui y régnaient en maîtres fuyaient devant lui ; les idoles dont ils se servaient pour tromper leurs infortunés adorateurs devenaient muettes et impuissantes. Parfois, notre saint forçait le démon à renverser lui-même ces idoles et à proclamer la divinité de la religion chrétienne. Comment les idolâtres n'auraient-ils pas été frappés de ces prodiges et ainsi disposés à reconnaître la supériorité du Dieu qu'annonçait Barthélemy, surtout en le voyant en même temps rendre la santé aux malades et guérir la fille même de Polymius, le roi du pays ?

Le miracle est, si je puis ainsi dire, la signature de Dieu, signature que nul ici-bas ne saurait imiter. En donnant à S. Barthélemy le pouvoir d'accomplir des miracles, Dieu l'accréditait comme son envoyé près des peuples que l'apôtre évangélisait, il certifiait l'exactitude des faits évangéliques qu'il racontait, il attestait la divinité de la religion qu'il prêchait. De même que c'est Dieu qui donne toute sa valeur à la déposition d'un témoin qui prête serment devant le crucifix, de même c'est Dieu qui en le confirmant, en le signant par des miracles, donnait toute sa force au témoignage que S. Barthélemy rendait au Christ.

III. — *Par son martyre*

Mais, ce témoignage, Dieu n'a pas été seul à le signer... En subissant le martyre, votre saint Patron l'a signé, lui aussi : il l'a signé de son propre sang.

Inquiets en voyant le roi Polymius se faire chrétien, craignant de perdre leur influence, les prêtres des faux dieux s'adressèrent au frère du roi Astyage, demeuré païen, l'aidèrent à prendre le pouvoir et par lui firent arrêter S. Barthélemy. Comme le saint apôtre, malgré les tourments qu'on lui infligeait, continuait de rendre témoignage au vrai Dieu et à son Fils Jésus-Christ, Astyage ordonna de l'écorcher vivant, supplice horrible auquel le tyran ne mit fin que le lendemain, en lui faisant trancher la tête.

« Nul, disait Notre-Seigneur, ne saurait donner à ceux qu'il aime une preuve d'amour plus grande qu'en mourant pour eux. » Pareillement, un témoin ne saurait donner une preuve plus grande de sa sincérité et de sa conviction qu'en mourant pour attester l'exactitude des faits qu'il raconte ou la vérité des doctrines qu'il rapporte. « Je crois des témoins qui se font égorger, » disait Pascal. Si l'on peut espérer quelque profit d'un mensonge tant qu'on est vivant, quel profit peut-on en attendre lorsqu'on est mort ? Mourir en affirmant un mensonge, en trompant les autres, ce ne serait pas seulement perdre sottement la vie d'ici-bas, ce serait encore compromettre son salut éternel en offensant Dieu, la Vérité même, devant qui l'on va paraître. Nul être raisonnable n'est capable d'une telle absurdité, et voilà pourquoi mourir pour la foi qu'on professe ou la foi qu'on prêche, c'est rendre à cette foi le témoignage le plus éloquent qui puisse lui être rendu, c'est mourir « martyr », mot grec qui signifie « témoin », parce qu'en versant leur sang pour Jésus-Christ, les martyrs ont précisément rendu témoignage à sa divinité.

* *

M. f., soyez fiers d'avoir pour Patron un saint, un apôtre qui a rendu un si glorieux témoignage au Christ notre Seigneur par sa parole, par ses miracles et par sa mort.

Soyons fiers surtout de professer la religion qu'il a si vaillamment prêchée, et d'appartenir à l'Eglise catholique qu'il a si courageusement propagée.

Demandons-lui, en terminant, pour cette Eglise et pour chacun de nous, la double grâce que nous sollicitions tout à l'heure, dans l'oraison de sa fête : aimer toujours ce qu'il a cru, prêcher et pratiquer ce qu'il a enseigné. Ainsi soit-il.

ALLOCUTIONS DE MARIAGE

III

POUR LE MARIAGE D'UN MAGISTRAT

Monsieur et Mademoiselle,

Vous m'avez demandé, Mademoiselle, de bénir votre union au nom de l'amitié qui unit votre famille à la mienne... et j'oserai ajouter : au nom du cher Orléans d'où sont sortis vos excellents parents.

C'est à la Chapelle-St-Mesmin, le Séminaire de Mgr Dupanloup, l'incomparable éducateur, que votre père a reçu sa formation intellectuelle et morale, qui lui a permis de se faire dans le monde une situation enviée, tout en gardant fermement ses convictions et ses habitudes chrétiennes. Vice-président de la jeunesse catholique à Orléans, il a été le modèle des jeunes gens qui marchent dans la vie le front haut, sachant bien qu'il n'y a pas de honte à croire les vérités qu'ont admises les plus grands génies, ni à pratiquer les devoirs qui ont fait les saints.

C'est à Orléans que votre mère s'est rendue digne d'unir sa destinée à celle de votre père, par son labeur, son intelligence vive et pénétrante qui se manifeste par une parole où la justesse de la pensée s'unit au charme de l'expression, mais surtout par une dignité de vie qui rehausse singulièrement ses qualités humaines.

Si je regarde dans votre milieu familial, je n'y vois, Mademoiselle, qu'amour du travail, estime des

hommes, religion bien comprise et sérieusement pratiquée.

On m'a dit qu'en remontant dans le passé, même dans un passé très lointain, on y trouvait du côté de votre mère quelques quartiers de noblesse. Ce ne sont certes pas choses à dédaigner, mais votre vraie noblesse, c'est un nom sans tache et une vie toute de travail et d'honneur devant Dieu et devant les hommes.

Puisque je parle d'Orléans, il m'est bien permis de ne pas oublier les amis très chers qui vous entourent à cette heure, et parmi eux celle que nous aimons à rencontrer sous votre toit ou sous le nôtre, et qui joint à ses qualités morales le charme d'une parole primesautière, spirituelle, sans violer jamais les lois de la bienséance et de la charité.

Dans un tel milieu vous avez grandi, Mademoiselle, en développant les qualités remarquables que la Providence vous a départies. Une des plus belles institutions de nos œuvres catholiques, le collège d'Hulot, vous a comptée parmi ses plus brillantes élèves, et, jusqu'à cette heure, vous avez continué à faire progresser en vous les sciences qui avaient vos préférences et qui vous préparaient à devenir une femme distinguée, capable de tenir un rang honorable dans la société. Mais surtout, suivant les traditions familiales, vous êtes restée la jeune fille chrétienne qui met au premier rang de ses préoccupations l'accomplissement de son devoir religieux.

* *

Ne croyez pas que je vous oublie, Monsieur. En vous je salue deux forces imposantes : la force du passé et la force du présent.

La force du passé, ce sont vos parents et vos nobles ancêtres avec les traditions d'honneur que vous leur devez. Le sang breton qui coule dans vos veines est tout imprégné de foi chrétienne et de fidélité à la Patrie. C'est toute une lignée d'armateurs que je salue parmi les vôtres. Sur mer comme sur terre, ils ont fait noblement leur devoir et ont été tous gens de bien. C'est à votre père qu'appartenait le *Kléber* qui durant la grande guerre coula un sous-marin allemand et reçut la croix de guerre des mains de Poincaré avant de périr lui-même coulé par l'ennemi.

Que Dieu a été bon, Monsieur, en plaçant ainsi votre berceau dans une de ces familles où la foi, la vertu et l'honneur sont héréditaires ; où l'enfant, dès sa naissance, est investi de toutes les qualités de ses nobles ancêtres ; où le jeune homme, pour orienter sa vie, n'a qu'à suivre des traditions vieilles de plusieurs siècles !

Vous possédez aussi la force du présent, qui consiste dans la correspondance que nous apportons nous-mêmes au mouvement réel de l'humanité contemporaine. Or le mouvement réel de l'humanité s'appelle valeur individuelle, labeur intensif. Quelle que soit la fortune que la divine Providence a déposée dans notre berceau, nous devons nous faire notre place au soleil en nous rendant utiles à la société. Tous les vôtres ont compris et pratiqué cette grande loi du travail. Ils ont occupé des situations honorables. L'Eglise elle-même a eu sa part de choix dans votre famille, puisqu'une de vos parentes a pris place dans les rangs des Filles de la Charité de S. Vincent de Paul. A cette famille, ainsi qu'au collège des Maristes où vous avez été élevé, vous devez tout ce qu'il y a de bon en vous, une éducation chrétienne, l'amour du bien et la volonté de mener ici-bas une vie utile à vos semblables. Je dis bien : une vie utile à vos semblables,... car vous voulez travailler.

Toutes les carrières sont honorables, quand on les exerce honnêtement. Vous avez choisi la magistrature. C'est une noble fonction, que je comparerais volontiers au sacerdoce.

Le prêtre doit sans doute orienter les âmes vers Dieu ; il doit, dans un perpétuel *sursum corda*, les faire monter dans la région du vrai, du beau et du bien. Il doit, par la réception des sacrements, leur communiquer la vie divine ; mais aussi à certaines heures il est *juge*, il reçoit les secrets des consciences, il doit rappeler à chacune d'elles, dans le tête à tête de la confession, les obligations de la loi divine. Il y aura même des moments où il devra être inflexible et ne pas transiger, lorsqu'il s'agira d'imposer certains devoirs graves de la vie chrétienne ; mais comme il devra tenir compte largement des circonstances atténuantes, et lever la plupart du temps sa main pour bénir et pour pardonner !

Le magistrat est juge. En toute conscience, pour le bien général et pour maintenir la paix et l'ordre dans la société, il doit s'appliquer à découvrir le mal pour imposer la sanction que la loi requiert ; mais comme il doit être attentif aussi — et il semble bien que cela s'impose à notre époque surtout — à découvrir les circonstances atténuantes qui plaident en faveur du coupable et adoucissent la sentence. On citait avant la guerre le nom du bon juge de Château-Thierry. Je ne sais pas si chez lui la bonté n'était pas quelque peu faiblesse ; mais il est bien vrai que le magistrat doit s'appliquer à faire la part, dans un acte délictueux, des entraînements d'une volonté débile, du tempérament enclin au mal par l'atavisme, et des exemples que le coupable a eus sous les yeux et qui l'ont souvent porté plus au vice qu'à la vertu. Pour juger une faute et la punir équitablement, il est nécessaire de la circonstancier autant que possible dans ses moindres détails.

Pardonnez-moi, Monsieur : j'ai l'air de vous donner une leçon. Mais non ! J'ai voulu seulement vous montrer la grandeur et l'utilité de la fonction que vous vous préparez à exercer, et les responsabilités qui l'accompagnent. Vous serez, j'en suis sûr, le magistrat juste et bon.

* *

Mais la religion, en vous recevant dans son temple, a mieux à vous offrir que des félicitations, car elle me charge de vous dire rapidement à tous les deux ce que Dieu attend de vous et de moi dans la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui.

Dieu attend de vous d'abord *une promesse* : promesse d'amour mutuel. Donnez-vous aujourd'hui quelque chose de plus précieux que les biens de la terre. Donnez-vous vos cœurs. Dans ce monde si plein de douleurs, rien, ni l'or, ni les plaisirs, rien ne vaut un bon cœur, rien ne vaut un ami fidèle qui vous relève quand vous êtes abattu, qui se réjouit avec vous quand vous êtes heureux, qui vous console quand vous pleurez. Or, cet ami fidèle, vous devez l'être l'un pour l'autre.

C'est en effet ce sentiment de l'amour mutuel qui versera sa douceur dans vos deux vies qui se donnent l'une à l'autre. L'amour chrétien descend de Dieu : il se ressent de sa divine origine. Allumé au foyer de l'amour éternel, il ne s'éteint pas comme un feu de paille. Il a d'autres aliments que les charmes éphémères et les fugitifs plaisirs. Il va cher-

cher dans chacun des époux ce qu'il y a en lui de plus pur et de plus fort pour en nourrir une flamme dont l'ardeur tranquille ne connaît pas de déclin. Ainsi formé, l'amour conjugal a pour naturelle expression le dévouement. Tandis que la passion se cherche elle-même, l'amour se prodigue et se sacrifie. Il trouve sa joie non dans ce qu'il exige, mais dans ce qu'il donne. Il trouve sa récompense dans une générosité réciproque.

Ecoutez une admirable formule de serment conjugal (si j'ose l'emprunter à la liturgie protestante anglicane, c'est qu'elle n'est pas l'invention de cette Eglise dissidente ; tout indique qu'il faut y voir une tradition vénérable de la vieille Eglise catholique d'Angleterre).

Voici donc en quels termes l'époux contracte, aux pieds des autels, les engagements du mariage : « Je te prends pour ma femme légitime, afin de te posséder, à partir de ce jour, dans la prospérité, dans l'adversité, dans la fortune, dans la pauvreté, dans la maladie, dans la santé, pour t'aimer et te chérir jusqu'à ce que la mort nous sépare, selon le commandement de Dieu, et j'y engage ma foi. »

On ne saurait rendre plus fortement ce qu'est l'essence du mariage chrétien qui, en somme, apparaît comme un échange de consolations, de lumières, de bons exemples et de bons conseils, une émulation de soins, d'attentions, de générosité, de tendresse, une réalisation quotidienne de la parole de Jésus : « Il est bien plus doux de donner que de recevoir. »

Dieu attend de vous, en second lieu, une *prière*.

Fénelon, le grand et pieux archevêque de Cambrai, consulté par une dame pour sa fille qui allait se marier sur ce qu'il fallait faire pour rendre un mariage heureux, réduisait toutes ses prescriptions en une seule : « Prier. »

Priez, vous en avez tant besoin. Qu'y aura-t-il dans ce monde inexploré et mystérieux où vous entrez ? Quels sont les événements qui viendront se placer dans cet avenir où l'œil de l'homme n'aperçoit rien ? Hélas ! nous cherchons à conjecturer l'avenir, et des événements que nous livrent le présent nous voudrions dégager l'histoire de demain. Nous ne le pouvons pas. L'avenir n'appartient à personne. L'avenir est à Dieu qui le connaît, qui le voit, qui le façonne au gré de sa volonté sainte. De même qu'une jeune mère en contemplant son nouveau-né demanderait vainement à tous ceux de sa maison : « Que pensez-vous que deviendra cet enfant ? » de même il serait téméraire de vouloir lever le voile de votre avenir. Le mariage vous ouvre les portes d'une vie nouvelle sans pouvoir vous en dire les secrets.

Et cependant, si vous ne savez pas les événements que l'avenir vous réserve, vous n'ignorez pas les devoirs nombreux et compliqués qu'il vous impose. Le mariage apporte avec lui d'austères et importants devoirs : devoirs de la fidélité conjugale, de l'affection réciproque et du support mutuel, devoir des enfants à élever, des épreuves à affronter et de la patience à garder au milieu des difficultés inévitables de la vie.

L'apôtre S. Paul parle quelque part des tribulations du mariage. Elles sont le lot de l'humanité, et les existences les mieux abritées n'en sont pas préservées. L'avenir se présente à vous chargé d'incertitudes et d'obligations. Recourez à Dieu par la prière. Je comprends le vieux proverbe oriental qui dit : « Si tu vas en guerre, fais une prière ; si tu vas en mer, fais-en deux; si tu te maries, fais-en trois. »

Oui, priez le Dieu infiniment grand qui tient dans ses mains la vie et la mort, la santé et la maladie, les événements de notre existence tout entière. Il est le Maître : nous pouvons l'oublier ; mais échapper à ses regards, nous soustraire à son action, nous ne le pouvons pas. Nous nous agitons, il nous mène ; nous faisons des projets, il les défait ; nous voulons façonner notre vie, c'est lui qui l'arrange à son gré, qui en mesure la durée et en dispose les événements. Priez-le. Vous commencez un grand voyage : implorez-le afin qu'il envoie ses anges pour vous garder. Vous allez fonder un foyer : invoquez son secours, car il n'y a de force que celle qu'il soutient, de vie que celle qu'il donne, de durée que celle qu'il assure.

Nous allons prier avec vous. René Bazin a dit : « Dans le plus pauvre sang de France il y a toujours une goutte qui croit. » Grâce à Dieu, je n'ai pas devant moi un pauvre sang de France, mais le sang chaud et généreux dont Jeanne d'Arc disait en abordant le connétable de Richemont : « Connétable, je suis heureuse de vous rencontrer et d'agréer vos services ; il n'y aura jamais trop de bon sang français. » Nous croyons tous en un Dieu créateur et Providence du monde, et nous savons recourir à la prière dans les actes graves de notre vie.

* *

Enfin, Dieu attend de moi pour vous une affectueuse bénédiction.

Le jour où nous avons été consacrés prêtres, nous avons reçu un pouvoir absolu sur le Cœur de Dieu. Nous avons le devoir de lui parler au nom des hommes et pour les hommes, et d'incliner sa miséricorde vers eux. Notre parole a un écho au ciel et y retentit avec autorité en vertu de notre caractère sacerdotal qui nous constitue, après la Vierge Marie, les intermédiaires ordinaires entre les hommes et la Divinité et les distributeurs de la grâce divine.

Je suis donc heureux d'élever en ce moment mes mains vers le ciel et d'appeler sur vos personnes et sur votre avenir les meilleures bénédictions de Dieu.

Je bénis votre jeunesse qui s'achève et votre avenir qui commence. Je bénis le premier pas que vous allez faire dans la nouvelle carrière que le mariage ouvre devant vous. Vous allez fonder une famille ; faites-y régner toutes les idées saines, l'amour du travail, le respect mutuel, la concorde et l'esprit chrétien.

Je bénis vos affections, afin qu'elles ne deviennent pas, comme tant d'autres, d'éternelles qu'elles étaient la veille, éphémères, inconstantes et fugitives le lendemain, mais qu'elles soient profondes, intimes, durables.

Je bénis vos joies, afin qu'elles soient honnêtes et qu'elles vous aident à supporter les tribulations de la vie et à accomplir votre devoir.

Je bénis les sentiers par où doit s'avancer votre vie, toutes les années qui composeront votre passagère existence.

Que dis-je ? Ce n'est pas moi qui vous bénis, c'est Dieu qui ouvre aujourd'hui en votre faveur les meilleurs trésors de son Cœur. Car Dieu a fait du mariage un sacrement, c'est-à-dire une chose sainte. Il est le Maître des événements : qu'il vous prenne sous sa garde ! Il est l'Auteur de la grâce : qu'il vous en accorde assez pour vous éloigner du mal et vous attacher au bien !

J'ai fini... Et maintenant donnez-vous donc l'un

à l'autre avec une joie chrétienne. La vie a deux pentes. Chastement appuyés l'un sur l'autre, montez doucement et sous l'œil de Dieu la première, riante, parfumée, belle comme l'espérance. Plus tard, lorsque vous serez à son sommet, lorsque vous apercevrez l'autre pente avec ses aspects glacés, le soleil pâle qui l'éclaire et les rivages mystérieux qui la terminent et que baignent les flots de l'éternité, vous qui vous serez aimés en Dieu vous n'aurez rien à regretter, rien à craindre.

Soyez donc heureux tous deux, et pour cela que Dieu soit avec vous ! Qu'il bénisse et féconde vos serments ! Je vais les recevoir en son nom devant cette sympathique assistance de parents et d'amis.

Que Dieu soit avec vous ! Ces paroles disent tous mes souhaits de prêtre. Car Dieu c'est la lumière, c'est la force, c'est l'amour ; Dieu c'est le bonheur ici-bas, c'est la félicité de l'autre vie, de la grande Vie. Que Dieu soit avec vous !

POUR PRECHER SUR L'HISTOIRE SAINTE

XLI

DANIEL

Le ministère de Daniel s'est différencié très nettement de celui des autres prophètes. Sans doute il fut, lui aussi, orienté par la divine Providence vers la purification et la consolation du peuple élu ; mais le plus souvent il atteignit les Juifs d'une façon indirecte, car il se manifestait au milieu des païens, ce qui lui a fait donner le nom de « prophète des Gentils. »

I

Lorsque Nabuchodonosor donna l'ordre de transférer en Chaldée la masse du peuple juif vaincu, Daniel ne partagea le triste sort de ses compatriotes qu'avec certains adoucissements. Il était pourtant un simple jeune homme, sans aucune autorité personnelle, mais il appartenait à une famille noble et puissante. Flavius Josèphe a même prétendu qu'il faisait partie de la race royale de David, mais cette allégation n'est étayée par aucune preuve. Toujours est-il que, en considération sans doute de son rang social, l'adolescent, au lieu d'être relégué dans un campement quelconque avec un groupe d'exilés, fut conduit au palais impérial où il reçut une éducation qui devait le mettre à même, plus tard, de remplir d'importantes fonctions dans l'Etat.

Dans son livre, qui a souvent l'allure d'une autobiographie, il raconte lui-même comment il fut, dès le début, amené à confesser sa foi et à faire éclater la preuve de la bienveillance divine sur les Hébreux fidèles. Il se trouvait avec trois compagnons, Ananias, Misaël et Azarias, qui comme lui refusèrent énergiquement de toucher aux mets légalement impurs qu'on leur apportait chaque jour pour leur nourriture. A force d'instances, ils obtinrent la permission de ne manger que des légumes et de ne boire que de l'eau, afin de ne rien prendre qui fût profane. Et ce régime ascétique leur réussit si bien qu'ils jouirent d'une santé florissante. En récompense de sa fidélité aux règles de sa religion, Daniel reçut de Dieu le don d'une sagesse surhumaine.

Il eut bientôt l'occasion de la manifester. Toujours d'après son récit, le roi rassembla un jour les devins et les mages de Babylone pour se faire expliquer un songe qui l'avait profondément troublé. Mais aucun de ces sorciers ne put fournir d'explication. On fit venir Daniel. Celui-ci demanda quelque délai, qu'il employa à invoquer le Très-Haut, et, au jour fixé, il parvint à reconstituer le songe dont le monarque ne gardait qu'un souvenir confus, puis il en indiqua le sens mystérieux. Le prince avait vu une statue dont la tête était d'or, la poitrine d'argent, le ventre d'airain, les jambes de fer et les pieds d'argile. Pendant qu'il la contemplait, une pierre s'était détachée d'elle-même de la montagne et en frappant le colosse en avait provoqué l'écroulement. Cela signifiait le destin réservé aux quatre empires orientaux qui devaient se succéder, en s'acheminant vers la décadence, puis vers un effondrement total. Loin de s'irriter d'un aussi fâcheux pronostic, Nabuchodonosor reconnut le pouvoir surnaturel du jeune prophète, lui fit rendre de grands honneurs, lui confia le gouvernement de plusieurs provinces et le constitua « chef des sages » de Babylone, ce qui équivalait à démontrer que l'inspiration de Jehovah était supérieure à celle des faux dieux, et ce qui devait remplir de consolation et d'espérance la foule des malheureux exilés à qui le même Seigneur avait promis la délivrance.

Mais le fantasque despote ne se piquait point de logique. Au lieu de reconnaître la suprématie du Dieu des Juifs, il imagina d'ériger, dans la banlieue de sa capitale, une immense statue que chacun serait tenu d'adorer, et il convoqua tous les principaux dignitaires de son royaume pour assister à la dédicace de ce monument païen. On comprend que Daniel ne pouvait consentir à un pareil acte d'idolâtrie. Ses trois fidèles amis de jeunesse, à qui le prince avait imposé les noms nouveaux de Sidrach, Misach et Abdenago, s'abstinrent comme lui et furent dénoncés, par des jaloux, au souverain qui ordonna de les jeter vivants dans une fournaise ardente. L'ordre fut exécuté sans retard, mais la protection miraculeuse du ciel s'étendit sur les pieux Israélites, qui marchaient au milieu des flammes, sans en ressentir la moindre atteinte, en chantant les louanges du Très-Haut. Frappé de ce merveilleux prodige, le roi les fit délivrer, les constitua en dignité dans son empire et rendit un décret punissant quiconque aurait blasphémé le Dieu des Juifs, « car, ajoutait-il, il n'y a pas d'autre dieu qui puisse sauver ainsi. »

II

La faveur de Daniel auprès du roi s'accrut sans doute encore après les événements que nous venons de résumer en suivant son texte. Le prophète y ajoute le récit d'une autre de ses interventions auprès de Nabuchodonosor, où il nous apparaît une fois de plus comme un messager inspiré du Seigneur tout-puissant.

Un nouveau songe mystérieux avait troublé le sommeil du prince, qui avait cru voir d'abord un arbre immense et magnifique, couvrant la région de son ombre et abritant dans ses branches une multitude d'oiseaux. Mais soudain une voix céleste avait ordonné d'abattre l'arbre et de lier ses racines avec des chaînes de fer. Ce fut en vain que les mages et les devins de Babylone s'ingénièrent pour trouver une explication à ce rêve obscur. Seul Daniel put fournir une interprétation acceptable. L'arbre n'était autre que le roi lui-même, dont la puissance couvrait des contrées immenses et qui accordait sa protection

à des multitudes d'êtres humains. Mais son autorité même avait enflé l'orgueil du souverain, et Dieu s'était irrité de le voir s'exalter dans l'exagération de sa superbe. L'humiliation d'une maladie déconcertante menaçait le roi, que le prophète engageait à faire pénitence de ses péchés, dans la crainte du châtiment.

L'oracle se réalisa dès l'année suivante. Un jour que le prince contemplait avec trop de vaine complaisance la capitale qu'il avait faite si resplendissante et si forte, il fut soudain saisi par un mal étrange qui le réduisit à une condition si misérable que, incapable de supporter la société des hommes, il s'enfuit dans les forêts, vivant à la manière des animaux, et dévorant le foin comme un bœuf. Toutefois, le Très-Haut, qui prenait en considération les actions louables accomplies par le monarque, ne voulut pas l'accabler sous l'épreuve : le roi finit par guérir, et après être revenu à lui publia, dans la lettre que cite Daniel, l'expression de sa gratitude envers le Très-Haut.

Cependant, au bout d'un laps de temps qu'il est difficile de préciser, Nabuchodonosor vint à mourir, et il semble qu'à partir de ce moment-là l'influence de Daniel ait commencé à subir une éclipse momentanée. Mais le prophète devait prendre sa revanche dans une circonstance tragique. Babylone était assiégée par les Mèdes et son souverain, Balthasar, au lieu de s'occuper de défendre la ville, se distrayait une nuit, au milieu de ses satrapes, dans une orgie demeurée légendaire. Pendant le festin, il eut soudain l'idée sacrilège de se faire apporter les coupes sacrées, jadis enlevées du Temple de Jérusalem, pour y boire ainsi que ses convives. Cette profanation fut bientôt châtiée par une apparition terrible : on vit une main mystérieuse se mouvoir sur la muraille de la salle et tracer en lettres de feu des caractères dont nul, pas même les devins les plus réputés, ne parvenait à comprendre le sens. Au milieu de l'agitation causée par cet inquiétant prodige, la reine-mère conseilla à Balthasar de recourir à la sagesse de Daniel. Celui-ci fut appelé, reçut du roi les plus engageantes promesses, et dévoila la signification du texte effroyable : *Mane, Thécel, Pharès.* Cela revenait à dire que Dieu avait compté les jours de la puissance royale; que le prince, trouvé trop léger dans la balance divine, allait voir son royaume divisé et livré aux Mèdes et aux Perses. L'événement s'accomplit la nuit même : les troupes ennemies envahirent la ville par surprise, Balthasar fut tué et Darius le Mède s'empara du pouvoir.

Le nouveau monarque accorda à Daniel une grande confiance ; mais cela suscita la jalousie des grands dignitaires, qui le dénoncèrent à Darius comme coupable d'adorer Jehovah, en dépit des décrets en vigueur. Bien malgré lui, le roi fut obligé d'abandonner le prophète à son malheureux sort, et on le jeta dans une fosse où des lions devaient le dévorer. Mais le Seigneur veillait sur lui : il le protégea contre les fauves, et lorsqu'au matin suivant le roi vint pleurer auprès de la fosse, il eut la joie de voir son ministre vivant et chantant la gloire de Dieu.

Après cela, Daniel demeura à Babylone, au moins jusqu'à la 3e année du règne de Cyrus.

III

Jusqu'à présent le livre de Daniel a raconté des événements déjà passés et des prophéties déjà réalisées. Les pages qui suivent présentent un caractère tout différent. Elles annoncent l'avenir, indiquent le destin des peuples alors puissants et prédisent surtout l'avènement du Messie. La personnalité même du Voyant s'efface et son histoire semble achevée : il n'est plus que l'interprète des oracles du ciel, qui veut annoncer au monde la venue du Rédempteur.

Durant la première année du règne de Balthasar, Daniel, au cours d'une nuit, eut une apparition symbolique. Il vit monter de la mer quatre bêtes énormes : l'une ressemblait à une lionne pourvue d'ailes d'aigle ; une autre était comme un ours, la troisième comme un léopard, et la quatrième enfin, monstrueuse et terrible, avait des dents de fer, dix cornes, et elle dévorait ou mettait en pièces tout ce qui se trouvait à sa portée. Le Dieu de toute majesté, que le poète appelle ici « l'Ancien des jours », se manifesta alors avec un éclat incomparable et il conféra la puissance suprême au Fils de l'homme qui, sorti des nuées du ciel, se présenta devant lui. Le Seigneur prononça enfin sa sentence sur les quatre bêtes, qui représentaient les quatre grands empires païens condamnés à disparaître successivement à cause de leurs iniquités.

Trois ans plus tard, eut lieu une vision nouvelle, qui se manifesta au château de Suse, dans le pays d'Elam. Le prophète aperçut un bélier qui donnait des coups de corne dans tous les sens et à qui nul ne pouvait résister. Mais survint un bouc, avec une corne entre les yeux, qui vainquit le bélier, représentant le roi des Perses, et établit sa domination propre, qui devait être celle d'Alexandre le Grand.

Une troisième apparition fut accordée à Daniel vers les débuts du règne de Darius ; et celle-ci est restée la plus fameuse de toutes, car elle précisait l'époque où devait naître le Messie. Cette fois il n'y eut pas d'apparition d'images symboliques : l'intelligence du Voyant fut soudain illuminée et il comprit que la désolation de Jérusalem devait durer soixante-dix années. Il adressa au ciel une fervente prière en faveur des Juifs persécutés et malheureux, et tandis qu'il priait encore, au moment du sacrifice du soir, l'ange Gabriel lui fut envoyé pour lui révéler un grand mystère. Le messager divin lui annonça que la venue sur terre du Christ rédempteur, ainsi que son immolation, aurait lieu au bout de soixante-dix semaines d'années : ainsi le Seigneur daignait faciliter à toutes les âmes droites le contrôle de la mission de Jésus, qui se produisit en effet à l'époque prédite et avec toutes les autres caractéristiques signalées par les divers prophètes.

Enfin une dernière communication céleste apprit à Daniel quelles tribulations étaient réservées, de la part des païens, au peuple choisi, avant sa totale restauration.

* * *

Le livre dont nous parlons se clôt par deux épisodes historiques qui ont été rejetés aux dernières lignes, mais qui, chronologiquement, auraient dû trouver place bien plus tôt.

C'est d'abord l'histoire d'une jeune femme, belle et riche, nommée Suzanne, qui, calomnieusement accusée par deux vieillards débauchés, allait être mise à mort. Daniel, encore adolescent, réussit à la sauver en interrogeant séparément les deux faux accusateurs, qui se contredirent et furent lapidés à la place de l'innocente qu'ils voulaient envoyer à la mort.

C'est ensuite le récit d'un double triomphe remporté par le prophète sur les sectateurs des idoles.

Une première fois, il démasqua la supercherie des prêtres qui faisaient disparaître, la nuit, les aliments offerts à la statue de Bel, pour faire croire que celle-ci les avait mangés. Une autre fois, il fit mourir, en lui donnant un mélange de graisse, de poils et de poix, un animal monstrueux, désigné sous le nom de *dragon*, que les Babyloniens adoraient, et il fut délivré miraculeusement de la colère aveugle que son geste avait provoquée dans la foule.

Ainsi travaillait-il sans cesse à montrer l'inanité des faux dogmes et à faire éclater la puissance du Dieu vivant.

XLII

OSÉE, — JOEL, — AMOS

Les anciens rabbins juifs avaient pris l'habitude de réunir en un seul volume les écrits des douze prophètes que nous appelons « petits » parce que leurs livres sont extrêmement brefs. Ils ont été suivis en cela par l'Eglise primitive. Mais rien n'empêche de considérer chacun de ces ouvrages à part, d'autant plus qu'ils ont été composés à des époques diverses, et que si tous concourent au même but : la glorification de Dieu et le salut des âmes, il n'en reste pas moins que chacun d'eux se suffit à lui-même et forme un tout complet.

Toutefois, à cause du peu d'étendue de ces textes, leur analyse peut se faire assez rapidement.

I

Le royaume schismatique d'Israël, séparé de celui de Juda depuis Jéroboam, reçut, vers la fin du IXe siècle, de graves admonitions d'un de ses enfants, le prophète Osée, qui s'efforçait de le détourner de son idolâtrie persistante.

Nous savons peu de chose sur la vie de ce saint personnage, sauf qu'il accomplit son ministère au temps des rois Ozias, Joatham, Achaz et Ezéchias, et qu'il se maria deux fois en des circonstances que nous allons rapporter. La vieille tradition d'après laquelle il aurait appartenu à la tribu d'Issachar n'est pas assez solidement appuyée pour que nous puissions la faire entrer en ligne de compte.

Mais ce Voyant résuma, sans doute vers la fin de sa vie, les principaux oracles qu'il avait eu l'occasion de prononcer, et c'est cet abrégé qui figure dans le Canon des Saintes Ecritures.

Son thème ne se différencie guère de celui que nous avons déjà rencontré chez Isaïe, Ezéchiel et Jérémie. Chose toute naturelle, puisque le mal à combattre était le même. Venu dans une période de troubles et de décadence, Osée devait, comme les grands prophètes, flétrir les crimes amoncelés, annoncer les châtiments proches, sans toutefois décourager les Juifs au point de leur faire perdre l'espérance dans le salut qu'ils pouvaient attendre encore de la divine miséricorde.

Il s'y employa, sur l'ordre d'En-haut, d'une façon qui peut nous paraître un peu étrange, mais qui correspondait admirablement à la mentalité de ses contemporains et devait fortement frapper leur imagination. Inspiré par le ciel, il épousa une femme dont la vie passée était loin d'être sans tache, pour signifier ainsi, aux yeux de tous, qu'Israël s'était détourné de l'alliance sainte avec Jehovah pour s'unir aux nations païennes. Il appela le premier de ses fils *Jezrahel*, pour rappeler les hontes d'Achab et la vengeance de Jéhu. Le second fut nommé : « Tu n'es pas mon peuple, » ce qui indiquait la colère du Seigneur. Entre temps, était née une fille, nommée « Sans miséricorde, » pour signaler que la justice de Dieu serait implacable. Osée composa alors un grave discours où il transmettait les reproches du Très-Haut à Israël, comparé à une épouse infidèle, qui allait être abandonnée et ne retrouverait le bonheur qu'après être revenue de ses égarements.

Un second mariage, contracté dans des conditions plus extraordinaires encore, symbolisait la captivité que le peuple devrait subir avant d'être réconcilié avec l'Eternel.

Le prophète, après avoir relaté ces gestes figuratifs, continue ses exhortations aux Juifs rebelles. Il leur prédit que l'abandon de la Loi les conduira à la ruine, que les scandales donnés par les princes hâteront l'heure des sanctions, mais qu'il est encore temps de faire pénitence. Il rappelle la bienveillance avec laquelle le Seigneur a usé de tous les moyens pour sauver une race qui s'obstinait à chercher un appui là où elle ne pouvait en rencontrer. Enfin il proclame que la punition sera très dure, puisqu'elle doit être proportionnée à la gravité des fautes.

Dans une seconde série d'allocutions, le Voyant oppose les ingratitudes des Juifs aux bontés constantes de la Providence : l'expiation est donc équitable. Elle est également nécessaire, quoique Dieu veuille ne pas détruire entièrement la race de Jacob. Les Israélites doivent donc prêter une oreille attentive aux avertissements que leur prodigue l'envoyé des cieux.

II

Presque à la même époque le royaume de Juda était, lui aussi, mis en garde par la voix de Joël, fils de Phatuel.

Ce Voyant prit occasion de deux fléaux qui ravageaient la Terre Sainte : l'invasion des sauterelles et la sécheresse, pour dégager les surnaturelles leçons que l'on devait tirer de ces épreuves envoyées par la Providence. Pour bien se faire une idée de la désolation que les insectes avaient pu répandre dans un pays agricole comme la Palestine, il importe de se souvenir des ravages que les criquets exercent de temps à autre soit en Afrique, soit en Asie Mineure, et dont, sous nos climats, nous ne pouvons nous rendre compte. Généralement poussées par le siroco, vent qui souffle du Midi, les sauterelles arrivent sous la forme d'un énorme nuage noir, frangé de teintes rousses et qui vole à petite hauteur au-dessus du sol. Tout à coup — l'on ne sait jamais pour quelle raison — quelques-unes se laissent tomber sur la terre. D'autres les suivent bientôt ; le nuage s'effrite, se disloque et le terrain est recouvert d'une immense couche de bestioles, comprenant parfois des millions d'individus, qui de leurs mandibules acérées se mettent à déchiqueter les herbes, les plantations, les cultures, l'écorce même des arbres. Cette nappe dévastatrice avance lentement et ne laisse derrière elle, au lieu du terrain naguère fertile, qu'un sol absolument nu. C'est la ruine pour toute une région. De tout temps on a essayé de combattre ce fléau des sauterelles : les femmes arabes cherchent à les éloigner en poussant des cris stridents et gutturaux ; on lance contre elles les chiens des douars ; on les écrase, on les laboure avec la charrue ; de nos jours on les

brûle avec du pétrole ou des traînées de poudre. Mais tous ces moyens sont peu efficaces et la région qui a reçu cette sinistre visite reste désolée pour longtemps.

Un malheur de ce genre venait de se produire dans le royaume de Juda lorsque Joël commença son ministère. C'est au moins l'explication la plus adéquate et la plus simple de son texte. Ajoutons cependant que plusieurs commentateurs ont proposé deux interprétations différentes : les uns ont pensé que le prophète parlait non d'une invasion déjà accomplie, mais d'une autre qu'il prédisait pour l'avenir ; les autres ont vu, dans le début de son livre, la menace d'une incursion des ennemis pillards, représentés symboliquement par le fléau des sauterelles. Peut-être ne serait-il pas impossible de concilier ces diverses hypothèses : l'auteur pouvait à la fois faire allusion aux ravages déjà accomplis et à ceux qui pouvaient se renouveler ; de même il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'il soit parti d'un fait réellement survenu pour en tirer une application figurative aux perpétuels adversaires d'Israël qui, eux aussi, revenaient de temps à autre répandre le deuil dans la Terre Sainte.

Quoi qu'il en soit, Joël débute par une description saisissante de la dévastation qui ne laisse plus aucune ressource au peuple malheureux ; puis il invite à plusieurs reprises les prêtres à prier, à ordonner un jeûne sacré, à se lamenter dans la pénitence pour fléchir la colère céleste. Il souligne que l'expiation ne doit pas être simplement extérieure et se borner à des clameurs et à des gestes : « Déchirez vos cœurs, dit-il, et non vos vêtements et convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, parce qu'il est bon et compatissant. » Il interrompt son oracle par une brève péricope historique où il annonce que le Très-Haut a été touché de compassion et qu'il a épargné son peuple, et il met ensuite dans la bouche même de Dieu des paroles de consolante espérance. Le Tout-Puissant promet à la nation qu'il s'est choisie des faveurs d'ordres divers : il s'engage à faire revenir la prospérité; « à rendre les années qu'ont dévorées la sauterelle, le ver, la chenille, ces armées puissantes » envoyées par le ciel contre les pécheurs; en outre il anéantira les ennemis qui s'acharnent sur l'infortuné royaume de Juda.

Mais c'est surtout sur le plan surnaturel que la prophétie est encourageante. Un temps viendra où l'Esprit d'En-haut sera répandu sur toute chair et où les peuples seront rassemblés dans la vallée de Josaphat pour y répondre des persécutions qu'ils auront infligées aux élus. Précédé par des perturbations prodigieuses, ce jour verra le triomphe des Justes. Tandis que l'Egypte sera dévastée et que l'Idumée deviendra un affreux désert, les collines saintes distilleront du lait et de la douceur, et Jérusalem sera habitée éternellement : image qui représente les délices ineffables des saints dans le paradis.

III

Un berger, dont le nom était Amos, apporta à son tour de graves avertissements au pays de Juda dont il était originaire. Il naquit dans la petite ville de Thécué, sous le règne de Jéroboam II, et exerça surtout ses fonctions à Béthel, où les Juifs avaient la néfaste habitude de se réunir pour adorer les veaux d'or.

Cette circonstance indique déjà le caractère de son œuvre. Prêchant au milieu d'idolâtres qui abandonnaient Jehovah pour les superstitions égyptiennes, le Voyant devait surtout multiplier les reproches. Il les adresse au royaume de Juda, mais il anathématise aussi celui d'Israël, ainsi que des peuples voisins. Damas et Tyr encourent des malédictions, comme les Iduméens, les Ammonites et les Moabites.

Dans une première suite de trois allocutions, Amos prouve que le châtiment est inévitable, parce que les Juifs n'ont pas su faire ce qui était juste aux yeux du Seigneur et ont thésaurisé dans leurs maisons l'iniquité avec la rapine. Le peuple, d'ailleurs, n'aura pas le droit de se plaindre, car il a été souvent averti par le Seigneur et il l'est encore au moment où parle le prophète, qui invective les « vaches grasses » de Samarie déjà condamnées à être chassées vers l'Armon. De même qu'il a détruit Sodome et Gomorrhe, le Tout-Puissant s'apprête à frapper Israël, dont l'effondrement sera total : « Sur toutes les places, il y aura des lamentations et dans tous les faubourgs on criera : « Malheur ! malheur ! »

Les princes du peuple et les grands, dont les responsabilités sont plus lourdes en raison même de leurs dignités, seront atteints plus sévèrement et Dieu suscitera contre Israël une nation destinée à le briser.

Ces sinistres pronostics sont confirmés par une série de cinq visions que le ciel a envoyées au prophète et dont celui-ci nous fait le récit. Ce sont d'abord les sauterelles qui envahissent la contrée après les pluies du printemps et dévorent l'espoir des futures récoltes. Un grand feu apparaît ensuite, pour exercer le jugement de Jehovah, et cette flamme est si ardente qu'elle consume le « grand abîme » de l'océan en même temps qu'une partie de la Terre Sainte. Plus curieux est le troisième symbole, qui représente le Seigneur debout sur un mur en partie crépi et tenant à la main une truelle de maçon ; le grand Ouvrier est découragé par les infidélités constantes des Juifs et il renonce à poursuivre sa tâche d'embellissement, d'autant plus que la ruine prochaine de la nation la rend inutile. Amos intercale ici la courte narration des épreuves que lui attirèrent ses prophéties de la part du prêtre des faux dieux Amasias, qui le dénonça au roi Jéroboam et qui, en revanche, fut menacé par le Voyant de rudes châtiments divins. Puis il revient à son dire et nous montre l'image d'un crochet ou d'une corbeille destinée à ramasser les fruits : ainsi l'Eternel séparera-t-il les fils de Jacob de la tige sur laquelle fleurissait leur race.

Pour clôturer cet ensemble d'avertissements, le prophète aperçoit le Seigneur debout sur l'autel et frappant dessus pour le détruire : emblème saisissant de la ruine des Juifs que rien ne saura soustraire à leur destin. Ils auront beau se cacher jusqu'au fond des enfers ou se retirer sur la colline sacrée du Carmel; l'épée vengeresse les poursuivra partout : « La maison d'Israël sera secouée comme le blé dans le crible, et tous les pécheurs seront percés par le glaive. »

* *

Toutefois le messager du ciel ne veut pas laisser ses auditeurs sur une impression aussi pénible. Son rôle ne consiste pas à prédire les malheurs, uniquement dans le but de prouver que ces châtiments ont été prévus et voulus par le ciel ; mais afin que les Juifs puissent, s'ils le veulent, se soustraire aux vengeances d'En-haut par une opportune pénitence. De